

**Délégation FO**

**Bruno DIEPPEDALLE  
Fabrice CASSEREAU  
Michel CHARLOT  
Stéphanie RAFFIN**

**Représentant Syndical  
Élu Titulaire  
Élu Titulaire  
Élue suppléante**

PRESENTS POUR LA DIRECTION : **Antoine PLAQUEVENT  
Julie GIBOUIN**

**DR PDL/Bzh  
DRH PDL/Bzh**

### **Point 1 : Informations du Président**

- **National :**

- Le Conseil d'Administration de l'Afpa du 10 janvier 2024 a validé le budget Afpa 2024
- La DGEFP a validé la mise en œuvre d'un COP (Convention d'Objectif et de Performance, contrat passé entre l'Afpa et l'Etat qui définit les Missions de Service Public réalisées par l'Afpa et subventionnées par l'Etat) couvrant la période 2024-2028. Celui-ci est en cours d'écriture et devrait-être validé au Conseil d'Administration de juillet.
- La Directrice Générale a rencontré la nouvelle Ministre du Travail le 14 février. Il a été signifié que le poste de Directeur à la Délégation Générale de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle pourrait-être une fonction de Secrétaire d'Etat.
- Thibaut GUILLUY a été nommé Directeur de France Travail. Dans sa fonction précédente il était déjà en relation avec l'Afpa.

- **Régional :**

- Une délégation du Conseil Régional composée de Renaud MOUTARDE (Directeur de l'Emploi et de la Formation Professionnelle au CR PDL) et Jean-Luc CATANZARO (Conseiller Délégué à la Formation et à l'Emploi au CR PDL) a été accueillie à St Nazaire sur le Pôle Aéronautique. Sur les 70 stagiaires présents sur le Pôle, seul 4 étaient financés par le Conseil Régional. Constat a été fait que le Conseil Régional n'est plus aujourd'hui le principal donneur d'ordre de l'Afpa PDL.
- Le nouveau Président de la Fédération Régionale des Travaux Public a rencontré le Directeur Régional au sujet du Centre de Doué la Fontaine qui pourrait devenir un "Villages des Solutions" colorisé TP.
- Le Directeur Régional rencontrera prochainement Renaud MOUTARDE du Conseil Régional.

### **Point 2 : Approbation du PV du CSE d'installation du 11 et 24 janvier 2024**

Les PV des CSE d'installation de janvier ont été adopté à l'unanimité.

### Point 3 : Vote du règlement intérieur le cas échéant

Le projet de Règlement Intérieur du CSE étant toujours sujet à négociation, son vote a été reporté à une séance ultérieure.

**Pour FO :** *Quelques divergences de vue entre la CFE-CGC et l'ensemble des autres organisations syndicales au sujet de ce Règlement Intérieur. La CFE-CGC veut instituer des réunions du Bureau du CSE par visio-conférence dans un Bureau composée de 4 représentants CFE-CGC et du représentant syndical des autres délégations. Cette décision unilatérale est contraire au principe même d'un CSE, Instance de représentation d'élus représentants du personnel et non tribune d'expression syndicale. De plus, comme la loi le dispose, le représentant syndical a une voix seulement consultative, il est difficile de ne pas considérer que cette Organisation cherche à bâillonner les voix des élus représentants des salariés n'appartenant pas à leur syndicat. De plus, Il faut savoir que le Bureau est un espace d'échange entre élus et RS ( ce que permettait jusqu'alors la constitution équilibrée du Bureau des Instances régionales précédentes ,sans exception) dans le but d'élaborer l'ordre du jour. Il est évident pour les organisations syndicales autres que la CFE-CGC que les débats et la négociation de cet ordre du jour ne puisse réellement se dérouler à la voix derrière un écran d'ordinateur, avec des caméras coupées et sans la présence d'élus de toutes les composantes syndicales représentées. A moins de considérer que le Bureau du CSE n'est qu'une chambre d'enregistrement servant à mettre en œuvre les décisions d'une CFE-CGC détenant une majorité absolue sur les votes du CSE (mais rappelons le ici, pas des votes des salariés...).*

*Un autre point de divergence est l'orientation du budget de fonctionnement du CSE vers la formation des 12 élus de la CFE-CGC. Ceux-ci étant nouvellement élus ils estiment que les formations prises en charge par la direction ne sont pas suffisantes et réclament un quota de formations supplémentaires dont le financement serait pris en charge par le budget du CSE. Pourtant, sur les mandats précédents les élus ont suivi les formations prises en charge par l'employeur ou par leurs organisations syndicales sans grever le budget de fonctionnement du CSE. Alors pourquoi utiliser principalement le budget du CSE à financer des formations plutôt que son fonctionnement ? Il est vrai que sémantiquement la différence est subtile entre « orienter vers » et « détourner » ...*

### Point 4 : Désignation des Représentant de Proximité

Résultats des votes :

<b>Direction Régionale</b>	<b>St Nazaire</b>	<b>St Herblain</b>
Béatrice HUCHET	Pauline HALLEREAU	Mélanie THIBOUST
Isabelle NOËL	Daniel CHUPIN	Carole GROLLEAU
		Patrice BION
<b>Le Mans-Angers</b>	<b>Doué-Cholet</b>	<b>La Roche-Fontenay</b>
Mélanie CLOUET	Mickaël VAILLANT	Julien MOREAU
Jérémy BRETON	Nicolas JOFFRE	Pierre GIL
Yves CHERRÉ		Laurent BELLOUARD

### Point 5 : Présentation du rapport de fin de mandat aux élus entrants

Le rapport de fin de mandat avait déjà été présenté lors de la dernière réunion du Comité précédent les élections. Ce rapport sera envoyé aux nouveaux élus pour consultation.

**Point 6 : Point ASC**

- Vote du catalogue 2024
- Validation du devis douche

- Le nouveau catalogue des ASC a été validé et sera envoyé aux salariés.
- Le devis de réfection de la douche dans un des mobil-home du CSE a également été validé.

**Point 7 : Information consultation sur les périodes de fermetures au titre du congés annuel 2024-2025**

Deux éléments étaient soumis à consultations :

- La période de fermeture du 5 au 16 août 2024  
Pour : 7 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 4 voix  
Il est à noter que les salariés qui prendront des congés du vendredi 2 inclus au vendredi 16 août ou du lundi 5 au lundi 19 août inclus comptabiliseront bien 10 jours de CP consécutifs
- Détermination des critères de départages pour l'ordre de départ en congés :  
*« La direction s'efforce de répondre favorablement aux demandes de congés des salariés tout en préservant la continuité de service et projette d'examiner, voire départager en cas de nécessité les demandes de congés payés selon les critères rappelés ci-après :*
  - *la situation de famille des salariés, notamment les possibilités de congé, dans le secteur privé ou la fonction publique, du conjoint ou du partenaire lié par un pacte civil de solidarité, ainsi que la présence au sein du foyer d'un enfant ou d'un adulte handicapé ou d'une personne âgée en perte d'autonomie,*
  - *la durée de leurs services à l'AFPA,*
  - *le cas échéant leur activité chez un ou plusieurs autres employeurs,*
  - *les impératifs de continuité de service notamment la survenance d'appel(s) d'offre(s), de programmation d'activités prioritaires, les commandes exceptionnelles. »*

Pour : 7voix  
Contre : 0 voix  
abstention : 4 voix

Informations supplémentaires :

- Les centres seront fermés du mercredi 25 décembre au mardi 1<sup>er</sup> janvier inclus à l'exclusion de Fontenay le Comte qui sera fermé du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier inclus.
- Les fermetures pour cause de pont sur la période 2024-2025 (vendredi 2 mai, vendredi 9 mai, vendredi 30 mai) sont en négociation au niveau National.

**Point 8 : Stratégie mise en œuvre sur le marché de Conseil Régional « 1 emploi-1 formation »**

La stratégie est mise en œuvre avec les Directeur de Centre suivant une démarche « projet ». C'est avant tout l'affaire de tous les salariés de la Région et un kit de déploiement est fourni. Ci-dessous un lien sur la parution d'un article Ouest France sur la mise en œuvre « 1 emploi = 1 formation » avec l'Afpa :

[Article Ouest France 1 emploi=1 formation](#)

**Pour FO :** Comme Force Ouvrière l'a dénoncé à maintes reprises, nous constatons que nous passons d'une politique de la formation professionnelle au service des salariés à celle d'une politique au service des employeurs. Pourtant dans la Constitution, il est bien fait référence à une égalité d'accès à la formation professionnelle :  
« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. »  
Alors à quoi sert-il de graver cela dans la constitution si, in fine, c'est le patronat qui décide quelle sont les formations nécessaires aux citoyens ?

#### **Point 9 : Point de situation sur le déploiement des « Villages des Solutions »**

Le label « Village des solutions » est une labélisation propre à l'Afpa. Pour être labélisé, le centre doit répondre à plusieurs thématiques telles que le logement, la mobilité, la santé, le numérique, ...  
St Herblain, Le Mans et Lorient devraient obtenir leurs labels avant fin mars. Tous les autres centres, à l'exception de Fontenay le Comte, devraient-être labélisés avant la fin de l'année.  
Le but de ce label est d'agir un peu plus sur le sourcing.

#### **Point 10 : Point de situation sur la mise en place de FINA**

Intervention de Connor MARCUS, Directeur des Services et Moyens Généraux sur la Région :

- La formation des Logisticien Approvisionneur et des Responsables Gestion et Services a été faite
- Un premier temps de régulation est réalisé 2 fois par semaine
- Les dysfonctionnements sont en cours de remontée
- Il est possible d'avoir un circuit de validation court en cas d'urgence
- Le problème sur les catalogues d'articles avec ou sans contrat se règle au fur et à mesure
- Le plus gros des problèmes va être réglé « très rapidement » (dans les semaines qui viennent)
- Les situations d'urgence sont réglées à ce jour.

**Pour FO :** La situation dans les centres semble beaucoup moins idyllique que celle présentée par la direction. Constat évident encore une fois du décalage entre ce qu'imagine les directions régionales et nationales et la réalité subie par les salariés du terrain. Pour preuve le nombre de fiche RPS individuelles ou collectives qui ne cessent de remonter suite au problème « FINA ». En conséquence, Force Ouvrière a saisi le CSE Central pour que cette situation soit analysée au niveau de la CSSCT Centrale qui a défini les actions suivantes :

- La réalisation d'une enquête sur les dysfonctionnements FINA par la CSSCT au niveau Régional
- La programmation de réunions de la CSSCT Centrale sur ce sujet les 14 mars et 26 mars

#### **Point 11 : Point CSSCT**

- Mise en place du calendrier des CSSCT + date de la réunion annuelle RP / CSE
- Point sur les accidents du travail depuis décembre 2023 (intégration DU et enquêtes)

Mise en place du calendrier CSSCT :

- Réunion de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail les 14 mars, 20 juin, 26 septembre, 12 décembre
- Réunion commune CSE et Représentant de Proximité le 16 octobre

### Point sur les accidents du travail :

Pour cause de retranscription incomplète de la question posée par Force Ouvrière sur ce sujet, la déclaration suivante a été lue :

*« La Délégation Force Ouvrière constate que sa question précise concernant l'accident grave du travail survenu le 17 novembre 2023 à un salarié du Centre Afpa de Fontenay le Comte a été éludée et reformulée de façon générale. Telle qu'inscrite à l'ordre du jour par la Secrétaire du CSE, cette question ne permet plus d'obtenir les éléments réglementaires et légaux permettant la vérification par le CSE de la prise en charge réglementaire de cet accident du travail par l'employeur.*

*La question n'ayant pas été retranscrite, par la Secrétaire du CSE telle que demandée par Force Ouvrière, notamment en faisant référence aux articles du code du travail concernés, les documents nécessaires n'ont pas été fournis aux élus.*

*Force Ouvrière tient à préciser que le CSE est le Comité validant toute décision prise dans le cadre de la Santé, sécurité et conditions de travail des salariés.*

*En privant le CSE de ces éléments, c'est la défense des conditions de travail et de la sécurité des salariés qui s'en trouve entravée.*

*Force Ouvrière dénonce la retranscription incomplète de cette question par la Secrétaire du CSE. »*

- Lors de la prochaine CSSCT le processus d'information en cas de la survenance d'un accident de travail d'un salarié, sera présenté.  
Seront informé, d'un accident de travail la Secrétaire du CSE, le Secrétaire Adjoint du CSE et les Représentants de Proximité concernés tel qu'il est prévu dans les accords régissant les CSE et les RP. Les informations fournies seront anonymisées. Une recherche d'arbre des causes sera réalisée avec les intervenants ci-dessus.
- Sur l'accident du travail survenu le 17 novembre dernier (accident sur l'autoroute au retour d'une mission), une enquête de police est en cours et l'Afpa attend le résultat de cette enquête avant d'entamer les démarches réglementaires. Concernant le problème de la non prise en charge du rapatriement du salarié par l'assurance de l'Afpa, celle-ci informe le CSE qu'elle a depuis changé d'assurance et que ce risque est maintenant pris en charge. Concernant cet accident précis, les assurances sont en relation permettant la prise en charge du rapatriement.  
Suite à cet accident la direction s'interroge sur une application zélée des règles de déplacement des salariés et de les obliger à utiliser exclusivement les transports en commun et s'interroge aussi sur l'utilité d'horaires de déplacement très éloignés des horaires de travail.

**Pour FO : Utiliser exclusivement les transports en commun risque d'entraîner des temps de déplacement beaucoup plus importants au vu de l'accessibilité de certains centre de la Région avec des départ la veille pour être à l'heure sur place le lendemain ; voire impossibles si ces déplacements nécessitent le transport de matériel et/ou documents. Si la direction dédommage correctement ces temps de déplacement supplémentaires, pourquoi pas, mais cela est loin d'être le cas avec, rappelons-la, fameuse note Koch sur la récupération des temps de déplacement et l'obstination de l'AFPA à ne compenser que 50% du temps. Nous rappelons que Force Ouvrière revendique systématiquement, lors des discussions à ce sujet avec la direction, une compensation à 100% du temps dégrevé du forfait domicile /lieu de travail de 2X30mn (AR)**

### Point 12 : Suivi économique

- Présentation du budget 2024

- Présentation flux et hts de janvier 2024

Pour cause de retranscription incomplète de la question posée par Force Ouvrière sur ce sujet, la déclaration suivante a été lue :

« La Délégation Force Ouvrière constate que sa question concernant les éléments sociaux sur l'emploi dont elle a demandé qu'elle figure sur l'ordre du jour du CSE du 20 février 2024 a été retranscrite de façon incomplète.

En effet Force Ouvrière a demandé que dans le point 13 sur le suivi de l'emploi soit transmis les documents sur le consommé itinérants et les prestations de sous-traitance par centre et par GRN sur l'année 2023.

Cette question n'ayant pas été retranscrite par la Secrétaire du CSE, ces documents n'ont pas été fournis aux élus.

Force Ouvrière tient à préciser que CSE signifie Comité Social et Economique et que ces documents sont indispensables concernant le volet social du CSE permettant la défense des salariés et le respect de leurs droits.

En privant le CSE de ces éléments, c'est la défense de leurs droits qui s'en trouve entravée.

Force Ouvrière dénonce la retranscription incomplète de cette question par la Secrétaire du CSE. »

### Présentation du budget 2024 :

La direction présente un budget 2024 avec un EBE déficitaire d'un peu moins d'un million d'euros. Ce budget a été validé par la Direction Nationale de l'Afpa.

	Budget previsionnel 2024
EPIC	10,19 M€
Accès à l'Emploi	6,90 M€
Afpa Entreprises	14,63 M€
Production immobilisée	0,00 M€
Chiffres d'Affaires AFPA PDL	31,72 M€
Dépenses de personnel	18,46 M€
Dépenses de fonctionnement	14,22 M€
Total charges	32,68 M€
<b>EBE</b>	<b>-0,96 M€</b>

Pour **FO** : Ce budget semble quelque peu fantaisiste et le chiffre d'affaires annoncé ne sera vraisemblablement pas atteint, mais le montant des charges lui le sera.

Pour 2023 l'EBE déficitaire devrait avoisiner les -4 M€.

### Point 13 : Suivi de l'emploi

- Point sur l'organigramme à jour des Pays de la Loire (CDI/CDD)
- Point sur les recrutements à venir

Pour cause de retranscription incomplète de la question posée par Force Ouvrière sur ce sujet, la déclaration suivante a été lue :

*« La Délégation Force Ouvrière constate que sa question concernant les éléments sociaux sur l'emploi dont elle a demandé qu'elle figure sur l'ordre du jour du CSE du 20 février 2024 a été retranscrite de façon incomplète.*

*En effet Force Ouvrière a demandé que dans le point 13 sur le suivi de l'emploi soit transmis les documents sur le consommé itinérants et les prestations de sous-traitance par centre et par GRN sur l'année 2023.*

*Cette question n'ayant pas été retranscrite par la Secrétaire du CSE, ces documents n'ont pas été fournis aux élus.*

*Force Ouvrière tient à préciser que CSE signifie Comité Social et Economique et que ces documents sont indispensables concernant le volet social du CSE permettant la défense des salariés et le respect de leurs droits.*

*En privant le CSE de ces éléments, c'est la défense de leurs droits qui s'en trouve entravée. Force Ouvrière dénonce la retranscription incomplète de cette question par la Secrétaire du CSE. »*

#### Etat des effectifs à fin janvier 2024 :

223 salariés CDI physiquement présent à l'Afpa des Pays de la Loire, 6 salariés CDD alternants et 17 salariés en CDD avec pour motif Accroissement Temporaire d'Activité.

D'autres part 11 postes CDI sont actuellement vacants et en attente de candidats.

Cela donne un total de 234 postes CDI sur l'Afpa des Pays de la Loire.

Centres	CDD ATA	CDI	CDD Alter.	Total
Angers	0	15	2	17
Cholet	2	6	0	8
Doué la Fontaine	0	18	0	18
Le Mans	5	36	4	45
Fontenay le Comte	1	32	0	33
La Roche sur Yon	4	19	0	23
St Herblains	2	37	0	39
St Nazaire	3	17	0	20
DR PDL	0	43	0	43
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>223</b>	<b>6</b>	<b>246</b>

## Liste des postes en recrutement et vacant sur l'Afpa des Pays de la Loire :

Centre	Service	Type contrat	Poste	GRN	Intitulé GRN	Nom
Doué en Anjou	Accompagnement des Parcours	CDI	Chargé Recrutement	-	-	Vacant
Fontenay le Comte	Formation et Qualification	CDI	Formateur	164	Informatique Télécom.	Vacant
La Roche sur Yon	Formation et Qualification	CDI	Formateur	108	Equip. génie climatique	Vacant
Le Mans	Formation et Qualification	CDI	Formateur	128	Soudage et contrôle	Vacant
Saint Herblain	Formation et Qualification	CDI	Formateur	117	Réseaux élect. et com.	Vacant
Saint Herblain	Formation et Qualification	CDI	Formateur	117	Réseaux élect. et com.	Vacant
Saint Herblain	Accompagnement des Parcours	CDI	ASE	188	Promo 16-18	Vacant
Saint Nazaire	Formation et Qualification	CDI	Formateur	122	Travail du bois	Vacant
Saint Nazaire	Formation et Qualification	CDI	Formateur	133	Aéronautique	Vacant
Saint Nazaire	Formation et Qualification	CDI	Formateur	160	Comptabilité Gestion	Vacant
Saint Nazaire	Gestion et Service	CDI	Ouvrier Entretien	-	-	Vacant

### Point 14 : Questions diverses

En raison d'un ordre du jour amputé d'un nombre important de questions posées par les délégations FO, CGT et CFDT ne figurant pas dans l'ordre du jour, celles-ci ont été reposées par le biais des questions diverses :

- Lors des entretiens individuels, les questions sur les AI ou les Primes sont-elles abordées ? Pour quelles raisons l'item sur AI n'apparaît plus sur le support ?**  
 Cette question ne fait plus partie de l'entretien
- Quelle vont être les conséquences sur l'Afpa PDL pour avoir refusé l'accès aux droits par un opérateur de l'Etat à 14 jeunes de la Promo 16-18 et la perte d'une activité, pourtant rémunérée au titre des MNSP, d'une session de 14 stagiaires sur le Centre de La Roche-sur-Yon ?**  
 La Promo 16-18 est mise en sommeil sur La Roche. L'attitude de nos prescripteurs n'est pas étrangère à cette nécessité de mise en sommeil.
- Pouvez-vous nous présenter le DU mis à jour de Fontenay le comte ?**  
 Sujet à voir en CSSCT
- Concernant la vente de la partie « Géant Casino » du centre d'Angers :**

  - Quels sont les délais ?
  - Quels sont les locaux qui changent d'affectation ?
  - Quels sont les formateurs concernés ?
  - Quel est le planning des travaux de réaménagement ?

Ce sujet sera abordé lors d'un point particulier au CSE de mars
- Quelle est la politique de la Direction Régionale concernant l'inscription de l'Afpa Pays de la Loire à « France VAE » ?**  
 Nous avons jusqu'en avril pour signifier notre décision de continuer ou pas. Période de réflexion jusqu'en mars.
- Quelle est la politique de la Direction Régionale concernant les moyens humains mis à disposition dans les centres concernant la mission d'habilitation des jurés du titre professionnel ? (MNSP)**
- Les salariés du CMFP peuvent-ils avoir un retour sur les appels d'offres et ses conditions d'exécution ?**  
 L'équipe de direction fera une annonce au personnel à l'occasion de la réunion de lancement.
- Concernant la question 10 mise à l'ordre du jour de ce CSEE du 20/02/24 un accompagnement psychologique va-t-il être mis en place pour le personnel en charge des achats ?**  
 Sujet traité lors du point 10
- Combien de salarié sont concernés par la revalorisation NAO 2021 en Pays de la Loire ? A quelle date ?**  
 8 personnes sont concernées. La revalorisation aura lieu sur la paye de février.



- **Peut-on avoir connaissance du contrat d'assurance des véhicules de service, en cas d'accident ou panne quelle est la procédure à suivre ? Quelle est la prise en charge pour dommages corporels par l'AFPA ? Comment et qui prévenir pour la prise en charge d'un rapatriement nécessaire ? Quand et comment est prévenue de la CSSCTE afin de réaliser les enquêtes sous 48h00 à partir du moment où l'employeur est prévenu ?**  
Les contrats sont dans les pochettes des véhicules avec les informations nécessaires en cas de sinistre.
- **Quel est le consommé - itinérants par centre et par GRN sur l'année 2023 ?**  
A voir au CSE de mars.
- **Quel ont été les prestations de sous-traitance par centre et par GRN sur l'année 2023 ?**  
A voir au CSE de mars.
- **Pourriez-vous nous communiquer la Booklet de novembre 2023 ?**  
A voir au CSE de mars.
- **Quelles sont les orientations et développements stratégiques envisagés début 2024 ?**  
Voir la newsletter de mars sur Matcha.
- Des déménagements de plateaux techniques sont envisagés sans consultation des instances représentatives du personnel. Pourquoi le CSE n'est pas informé de ces changements de conditions de travail ?
- **En raison du turn-over des formateurs, comment sont gérées les prises de fonction dans les ateliers industriels et autres métiers à risque afin d'éviter les accidents pour les stagiaires et les salariés ?**  
En raison d'un accident du travail qui s'est produit sur St Brieuc et la condamnation de l'AFpa qui s'en est suivi, une journée d'information à la sécurité des Directeurs de Centre a été réalisée.
- **Suivi des situations particulières centre par centre durant l'absence de représentants du personnel ?**  
Les situations ont été traitées en direct ou remontées au RH.
- **Comment est calculé l'aide au repas pour les salariés déjeunant au self de leur centre ?**  
A voir au CSE de mars.
- **L'AFPA peut-elle créer et financer une équipe pour participer au Grand Prix Meule Bleue (Cf : <https://meulebleue.fr/entreprises/>) ?**  
Accord de principe, prendre contact avec le service communication.

## Infos Nationales :

Ci-dessous des liens vous permettant d'obtenir plus d'infos sur les dernières nouvelles du National :

[Déclaration FO au CSE Central au sujet de FINA](#)  
[Infos FO sur l'entretien annuel et professionnel](#)  
[Ouverture de la négociation retraites seniors](#)

Si vous avez raté un épisode :

[Compte rendu des CSE d'installation de janvier 2024](#)

Retrouvez toutes les infos sur le site :

[foafpa.force-ouvriere.org](https://foafpa.force-ouvriere.org)

Ou en tapant dans la barre de recherche Google :

**fo afpa**